



Arvillard info

Éditorial

A l'ère de la communication virtuelle et du Grenelle de l'Environnement, les questions environnementales deviennent à la mode et nous entendons beaucoup parler de développement durable, de bio, d'éco citoyen, de biodiversité etc.

Si le Grenelle de l'Environnement a contribué à une certaine prise de conscience, dans la réalité, force est de constater que trop souvent nous faisons un pas en avant et deux pas en arrière ; ainsi la décision du Ministre de l'agriculture d'autoriser la mise sur le marché du CRUISER, produit dévastateur pour nos abeilles ! Et localement que penser à la vue de tous les déchets et immondices qui jonchent les bords de nos routes ou de nos étangs !

A Arvillard la prise de conscience se développe et le Conseil Municipal, convaincu de l'importance à accorder à la préservation des richesses naturelles de la planète et au bien-être de ses habitants a décidé de créer trois commissions :

La commission « **gestion forestière** » chargée, en relation avec l'ONF, de tirer le meilleur parti de notre forêt tout en la préservant pour les générations futures. Elle prépare un plan de circulation, prévoit de nommer les routes et chemins forestiers, de créer une piste parcelle 5 (série du Joudron), se préoccupe de l'entretien des alpages, etc. La commission « **patrimoine** » apporte sa collaboration à l'Association Bien Vivre en Val Gelon pour toutes les actions relatives aux recherches historiques, à la restauration et la valorisation des sites miniers et sidérurgiques de la Commune. Elle a repris le tri des archives en Mairie et espère, grâce à un appel dans Arvillard Info n° 8, récupérer des documents sur des édifices locaux (en particulier bassins et croix pour l'instant). La Commission a aussi amorcé une réflexion sur le patrimoine naturel (inventaire des lieux, propositions de préservation, de mise en valeur...).

La commission « **environnement - cadre de vie** » réfléchit à l'utilisation de produits phytosanitaires plus respectueux du milieu, à une incitation au compostage individuel ; afin de réduire la facture énergétique de la Commune et avant d'engager des travaux, elle a contacté l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) qui dresse actuellement l'état des lieux de la consommation des bâtiments communaux.

Consciente de la nécessité de réduire la quantité et la nocivité des déchets, la commission lance une enquête intitulée « que faisons-nous de nos déchets ? ».

Vous trouverez un questionnaire dans ce bulletin et nous vous invitons à y répondre.

Des travaux de cette commission et de l'enquête sur les déchets découleront à terme un certain nombre de décisions.

La préservation de l'environnement, la gestion, la réduction des déchets, sont et seront de plus en plus l'affaire de tous. L'amélioration de la situation mettra en jeu toute une série de mesures :

- éducatives, pour permettre une meilleure prise de conscience ;
- répressives (déverser ses poubelles dans la nature, ne pas faire le tri sélectif sera sans doute sanctionné dans l'avenir) ;
- financières : à terme il est probable que le ramassage et le traitement des déchets seront facturés en fonction de leur tonnage.

Christian Bouvier

**Elections européennes.
Le 7 juin, votez !**

La commission communication a le plaisir de vous annoncer la naissance du site officiel de la commune d'Arvillard
<http://www.arvillard.fr>



Vie communale

Objets trouvés

La Mairie est en possession de clefs, lunettes, parapluie, gants ...

Boîte à idées

La boîte à idées présentée lors des vœux au mois de janvier 2009 est à disposition de la population dans le hall de la Mairie. Lors du dépôt des suggestions, il est préférable de noter son nom pour que nous puissions répondre et donner suite.

Un présentoir vient d'être installé dans le

hall de la Mairie

Il est réservé à la vie associative communale et cantonale et aux entreprises locales. N'hésitez pas à y mettre vos documents.

Retenez dès maintenant la date du 19 septembre (17 h à 19h)

A la Salle Polyvalente, une conférence-débat sur la maladie d'Alzheimer sera menée par un médecin de l'Association France Alzheimer. Des informations plus précises seront données ultérieurement. *...suite page 2*

Bois de chauffage

La disponibilité en bois d'affouage est actuellement insuffisante mais il pourra être fait appel à des volontaires pour dégager les accès, nettoyer des parcelles. Le bois ainsi récupéré sera conservé par les participants.

Renseignements et inscription en Mairie.

Environnement - cadre de vie

Pour préserver l'environnement et favoriser la biodiversité, la commune prend progressivement une série de mesures :

- Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires pouvant présenter des risques sanitaires pour les utilisateurs, les populations, les milieux aquatiques. Utilisation raisonnée de ces produits.

Comme moyens de substitution à cette mesure nous envisageons un accroissement du désherbage manuel en milieu urbanisé, du paillage sur les zones végétalisées et de privilégier le débroussaillage doux des talus.

- utilisation raisonnée des produits désherbants et arrêt de leur utilisation là où cela n'est pas réellement indispensable.
- Fauchages moins fréquents quand cela est possible.

Rappel

Le brûlage des déchets ménagers et des déchets verts est interdit (arrêté préfectoral du 9/01/1997)

Les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon ou tronçonneuses ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- tous les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h (arrêté préfectoral du 9/01/1997)

Des chiens, des chats et des hommes

Compagnons de vie, les animaux sont des sources d'affection et de joie pour leurs propriétaires. Ils demandent attention et surveillance. Ils peuvent, sans cela, devenir très vite et malheureusement, sources de nuisances pour le voisinage qui peut légitimement se plaindre des divagations, déjections, fouilles dans les poubelles, aboiements intempestifs, agressions et errances sur la voie publique .

Saisi de nombreuses plaintes et au regard de l'art. L 211-23 du Code rural, le Conseil Municipal a décidé que tout propriétaire de chien en divagation sera averti que des mesures seront prises ; une capture par la SPA, envisageable, sera à la charge financière du propriétaire .

Le Conseil souhaite que chacun prenne ses dispositions pour la tranquillité de tous, en comptant sur l'esprit civique.

Le compostage

Le compostage est un bon moyen de détourner les déchets de cuisine et de jardin du sac poubelle et donc de limiter le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité.

Il permet aussi d'obtenir un amendement très utile pour le jardinage.

Quoi mettre dans son compost ?

Tous les déchets organiques à différents degrés sont compostables :

les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.

les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc. ;

les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc. ;

Quelques déchets se dégradent plus difficilement et demandent quelques précautions : les déchets ligneux ou durs : tailles, branches, os, noyaux, coquilles, trognons de chou, etc.) qu'il vaut mieux broyer avant ; les graines de certaines plantes (tomates, potirons et quelques mauvaises herbes) qui se maintiennent en vie lors du compostage et qui peuvent regermer ; les déchets organiques (viandes) qui peuvent produire des odeurs et attirer les animaux.

Les déchets à ne pas composter

Plastique et tissus synthétiques, verre et métaux , contenu des sacs d'aspirateur, les bois de menuiserie et de charpente, la litière pour chat, les couches-culottes.

Aucun produit chimique, huile de vidange, etc. ne doit être mélangé au compost.

Comment développer le compostage ?

De nombreuses personnes pratiquent déjà le compostage individuel.

Un moment de formation pourrait être organisé par le SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie pour les déchets ménagers) qui facilite également l'achat de composteurs.

Plusieurs personnes peuvent se grouper pour créer un compostage de quartier.

La commune pourrait utiliser le compostage pour valoriser les déchets qu'elle produit par la tonte des pelouses, les élagages (avec broyage).

Il semble par contre difficile de créer un compostage municipal permettant à tous les

Pierrus de déposer leurs déchets car au delà d'un certain volume les contraintes techniques, financières et réglementaires sont importantes.

Pour en savoir plus sur le compostage :



Le SIBRECSA (04 76 97 19 52) a édité une plaquette de conseil sur le compostage et propose la mise à disposition de composteurs (15 €) et de "bio-seaux".

Le site de l'ADEME, les pages intitulées « Le compostage domestique »

<http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/compost/rub2.htm>

Sur le jardinage <http://compost.engrais.free.fr/>

Le site <http://www.terrevivante.org/> propose de nombreux livres sur l'écologie, le jardinage bio, etc.



Prenez note

Fête de Bien Vivre en Val Gelon et chantier du Gelon

Samedi 13 juin au Pontet.

- 8 h à 16 h : grande opération de nettoyage du Gelon et de ses abords, création d'un sentier.

Les personnes souhaitant participer au chantier du Gelon se retrouveront à 8 h au hameau des Lamberts (parking à côté de l'église du Pontet).

A 12 h un casse croûte sera offert par l'association BVVG et la Commune du Pontet.

- 18 h 30 : Début des festivités, à la salle des fêtes du Pontet. Jeux divers (apportez vos boules).

Apéritif et Paëlla. Participation : 11 €

Inscriptions avant le 5 juin.

Elections européennes

Dimanche 7 juin de 8h à 18 h

Fête de la musique

Organisée par le Comité des fêtes

Samedi 20 juin

Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 26 juin à 20 h 30

Fête du Molliet

Dimanche 26 juillet

Soupe des pierrus

Samedi 1er août

Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 28 août à 20 h 30

Brocante organisée par le Comité des fêtes

Dimanche 13 septembre

La maladie d'Alzheimer

Conférence-débat le 19 septembre

Randonnée cyclotouriste

Ouverte à tous "Les cochers du Val Gelon"

Dimanche 20 septembre

**La bibiothèque sera fermée
du 30 juin au 8 septembre.**

Tous les livres doivent être rendus avant le 30 juin.

Martelage d'une coupe de bois

Une des missions confiées à l'Office National des Forêts (ONF) pour la gestion de la forêt est l'exploitation de bois pour le compte de la commune. Ce travail réalisé en plusieurs étapes commence en s'appuyant sur le Plan de gestion de la forêt (établi par l'ONF tous les 15 ans).

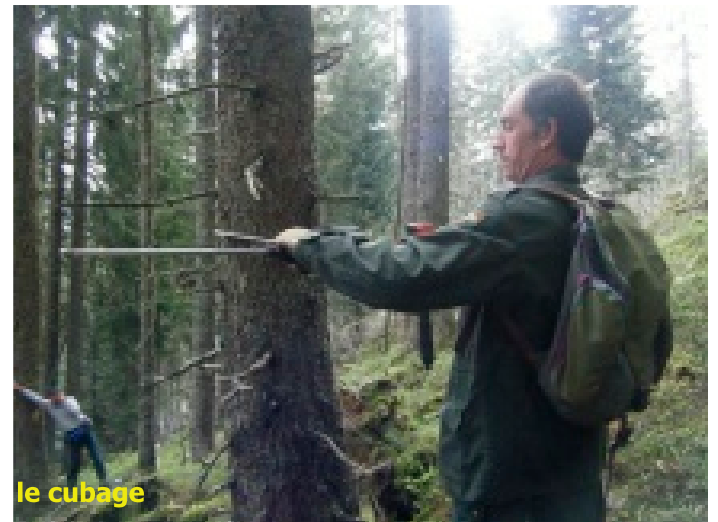
Le technicien ONF propose annuellement à la municipalité, qui valide, les secteurs pouvant faire l'objet d'une exploitation. Après un repérage in situ selon plusieurs critères (essences, densité, exposition, relief...) un programme de martelage, c'est-à-dire le marquage de chaque arbre à abattre, est établi. Une équipe ONF est formée et intervient sur le secteur précédemment repéré pour effectuer le martelage.



Cette opération consiste à l'aide d'une hachette, à écorcer partiellement le tronc de l'arbre à 1,5 m du sol, ainsi que sur sa souche pour marteler un poinçon. Cette identification permet au bûcheron acquéreur de la coupe de repérer les arbres à abattre, mais aussi à l'agent ONF de vérifier sur la

souche, après la coupe, que seuls les arbres identifiés ont été exploités.

Lors de ce travail, chaque arbre est « cubé » à l'aide d'un grand pied à coulisse (voir photo) qui prend le diamètre de l'arbre à hauteur d'homme, ce qui permettra de connaître le volume réel de la coupe.



La coupe de bois sera ensuite mise en vente.

La forêt communale d'Arvillard est partagée en deux séries, celle du Joudron orientée nord-est et celle de Saint Hugon orientée sud-ouest. La route montant à Valpelouse délimite relativement bien ces deux secteurs.

Ces séries sont divisées en 71 parcelles, chacune d'une superficie de 15 hectares environ. Voir le site internet d'Arvillard

<http://www.arvillard.fr/Un-patrimoine-naturel-notre-foret>.

Le Conseil en bref

Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2009

Le Conseil après en avoir délibéré,
Approuve le compte de gestion 2008 dressé par la Trésorerie Générale – Budget Communal.
Adopte le compte administratif communal – exercice 2008.
Adopte le budget primitif de l'exercice 2009.
Fixe les taux des impôts locaux.
Décide l'affectation de résultat d'exploitation.
Approuve le compte de gestion dressé par la Trésorerie Générale – Budget Assainissement.
Adopte le compte administratif assainissement – exercice 2008.
Accepte de mettre à disposition de l'ACCA un vieux photocopieur dont ni l'école ni la Mairie n'a l'usage.
Accepte de verser des subventions à des associations locales.
Questions diverses : Le Conseil Municipal se mobilise pour éviter la fermeture d'une classe.

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2009

Le Conseil après en avoir délibéré,
Accepte d'effectuer des travaux de débroussaillage sur les alpages « la Grande Montagne » et « Jasseplagne » et demande une subvention à La Région, Feader (Europe) et au Conseil Général.
Conteste et refuse catégoriquement la décision de fermeture d'une classe.
Questions diverses : réflexion au sujet de la circulation des piétons à l'entrée du village.
Lancement d'un appel d'offres pour le Pont St Bruno et la piste centrale.
Affectation du Département de 50 000 € pour la D207 et D208.
Nettoyage de réservoirs d'eau et élagage sur la route du

Pont de la Reisse par l'ACCA.
Elaboration d'un document sur le patrimoine de la commune à faire valider par la commission patrimoine et le CM.
Entretien et nettoyage de parcelles de la forêt ; les personnes intéressées par le recueil des résidus peuvent se signaler en Maire (ce n'est pas de l'affouage).
Réunion semaine 16 sur l'agriculture du village.

Séance du Conseil Municipal du 15 mai 2009

Le Conseil après en avoir délibéré,
Décide de statuer sur l'admission en non valeur de titres de recettes d'assainissement.
Accepte l'annulation d'une dette concernant des factures d'assainissement.
Approuve le choix de la maîtrise d'œuvre du marché d'enfouissement des réseaux et mise en séparatif de l'assainissement, tranche 3.
Accepte d'effectuer les travaux de débroussaillage de Jasseplane et Grande Montagne après avoir annulé la délibération n°32 et demande une subvention à la Région, à FEADER et au Conseil Général.
Accepte d'effectuer les travaux de câblage des réseaux BT sur la VCn°9-RD 208.
Questions diverses :
Information sur le PLH (Programme Local de l'Habitat) du Val Gelon, favorisant le parc locatif et d'accession à la propriété.
Proposition de lettre d'avertissement aux propriétaires de chiens en divagation.
Information sur la maison à 15 €.
Information sur la TLE (Taxe locale d'équipement) suite à délégation de compétences en matière d'urbanisme.
Planning des permanences pour la tenue du bureau de vote pour les élections européennes.
Présentation de projet de columbarium.

Informations diverses

Le passeport biométrique arrive en Savoie

La technicité accrue du nouveau passeport fait qu'il ne peut plus être délivré dans toutes les mairies.
Ainsi, 17 mairies, réparties sur l'ensemble du territoire de la Savoie, sont désormais équipées de stations d'enregistrement permettant d'effectuer les formalités nécessaires : numérisation du formulaire, des pièces et de la photo, recueil et numérisation des empreintes digitales.
Depuis le 14 mai 2009, vous pouvez déposer vos demandes auprès de la commune de votre choix : Aix-Les-Bains, Albens, Albertville, Bourg-Saint-Maurice, Chambéry, Cognin, La Motte Servolex, La Ravoire, Modane, Montmélian, Moutiers, Pont de Beauvoisin, Saint Alban Laysse, Saint Jean de Maurienne, Saint Pierre d'Albigny, Ugine ou Yenne.
Tous les passeports électroniques actuels resteront valables jusqu'à leur date d'expiration pour tous les pays.

La grippe

Dans un esprit de prévention concernant la grippe A/H1N1 (dite "porcine"), dont vous avez entendu parler par les médias, nous nous faisons volontiers le relais de l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé) organisme offi-

ciel, qui indique des principes d'hygiène de base dont l'efficacité est reconnue :
se laver les mains plusieurs fois par jour, utiliser des mouchoirs en papier et les jeter, aller voir son médecin en cas de fièvre.
Pour toute information supplémentaire, se rapprocher de www.pandemie-grippale.gouv.fr ou 0 825 302 302 (0,15€/min depuis un poste fixe).

Horaires d'ouverture de la déchetterie cantonale à Villard Sallet

Lundi 14 h à 19 h
Mercredi 14 h à 19 h
Vendredi 14 h à 19 h
Samedi 8 h à 12 h et 14 h à 19 h
En hiver, fermeture à 18 h.

Le changement d'horaire s'effectue au moment du changement d'heure légale, à défaut les 1^{er} avril et 30 septembre.

Arvillard info n° 9 - juin 2009 - Mairie 73110 Arvillard
Imprimé en 400 exemplaires sur papier recyclé
par Publicassin 38530 Pontcharra